

Nom de l'école :
 Ecole élémentaire les Tilleuls
 20 rue du village
 26190 Oriol en Royans
 TEL : 04 75 47 79 13
 Mèl : ce.0260290z@ac-grenoble.fr

Procès-verbal du **Conseil d'Ecole n°3** du 30/06/26

Début : 18 h 00

Fin : 19h30

Présents :

Éducation Nationale	Parents Délégués	Mairie
Christelle Arnaud, enseignante Sandrine Degrillasse, directrice	<u>Les élèves délégués :</u> <u>Invités :</u>	Séverine Dherbassy, périscolaire Marion Faure, commission école Christiane Dorado, commission école

Excusé(e-s) :

- M. Gil Jamon , IEN de circonscription
- Jean Jacques Dallon, Maire
- Karine Gauthier
- Christelle Corrado
- Elodie Soanen, parent délégué, donne pouvoir

Absent(e-s)

- Caroline Alboussière
- Nathalie Wagner
- Sébastien Bonnet

Points abordés	Synthèse	Remarques et Décision(s) éventuelle(s)
1. Bilan final rapide des projets et labellisations ; et perspectives 2026-2027	Dernier bilan des projets. Labellisation de l'école Génération 2030 niveau 2 : reconnaissance des projets sport depuis qq années. Labellisation de l'Aire terrestre éducative 2025-2026 et cela pour 2 ans. Demande de subvention faite. Projets 2026-2027 : Paris en novembre (école) et Vercors à vélo en mai 2027 (CM). Poursuite du travail sur l'ATE et création du jeu de plateau « Vautours en danger »	
2. Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) unifié : info sur les modifications apportées.	Le PPMS unifié a été déposé à la DSDEN par la directrice et validé. Il doit maintenant être présenté et validé par le conseil municipal. Les points à améliorer doivent être abordés durant le conseil municipal.	

3. Modification du statut de directeur/rice (BO du 26 mai 2026), les changements que cela engendre.	Consécration législative de la fonction (loi Rilhac 2021) avec une autorité fonctionnelle explicite de la directrice sur tous les personnels présents dans l'école. • Renforcement du pilotage par les résultats : les évaluations nationales deviennent la boussole du projet d'école, à partager aussi avec le conseil d'école. • Extension des pouvoirs disciplinaires : possibilité de suspension provisoire d'un élève jusqu'à 5 jours et signalement via l'application Faits établissement. • Répartition des classes : le directeur n'est plus seulement consultatif, il arrête la répartition (dans le respect du conseil des maîtres). • Élaboration du PPMS transférée à la DSDEN : le directeur n'élabore plus, il diffuse et met en oeuvre. • Nouveaux outils numériques intégrés : LSU, LPI, ENT, application Faits établissement. • Responsabilité formalisée sur les 108 heures et possible délégation pour l'évaluation des AED. • Protection de l'enfance élevée au rang de chapitre autonome, soulignant son importance institutionnelle. dès 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois : réunion obligatoire de l'équipe éducative ET saisine de l'IEN et du Dasen Des points sont intégrés au règlement de l'école et voté à l'unanimité par le conseil d'école.
4. - Point rapide sur les nouveaux programmes en Histoire/géographie, sciences et technologie, EPS	Ces changements de programme interviendront, pour certaines, à la rentrée prochaine puis à la rentrée 2027. Cf Annexes.
5. Élection des délégués de parents d'élèves 2026-2027 :	Choix des modalités : papier ou numérique (ENT) Après discussion, le conseil d'école a pris la décision de rester au format papier et a entériné sa décision par un vote. Le conseil d'école souhaite avoir plus de recul sur le vote numérique par des plateformes privées.
6 – Bilan cantine garderie	Pas de changements dans les effectifs, les repas sont meilleurs. Le temps d'aide aux devoirs durant la garderie est apprécié. Cela reste du volontariat.
9. Questions diverses	Le bilan du sou des écoles n'a pas été fait car personne du bureau n'était présent à cette réunion.

Fait à Oriol-en-Royans le 30/06/26

La directrice

Mme Degrillasse Sandrine

